

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2020

24x20

RETRAIT DELIBERATION 308x14

Par délibération n°308x14 en date du 23 octobre 2014, le Conseil Municipal a donné son accord pour la création d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée AL 106.

Toutefois, il s'avère qu'il y a pas de précision sur le fond dominant et qu'aucun plan n'a été annexé afin de localiser ladite servitude.

Il est par conséquent nécessaire de retirer la délibération N°308X14 du 23 octobre 2014, qui n'a de ce fait plus d'objet.

Afin que l'institution de cette servitude soit régulière, il conviendra, dans un second temps, que le conseil municipal donne son accord après avoir entendu un exposé complet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°308x14 du 23 octobre 2014.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 **M. FUSONE – COCH – JOUBEAUX ne participent pas au vote**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 24 Janvier 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA